

Livret Grande plaisance eaux intérieures

Formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur

*Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire*

*Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer -
Direction des affaires maritimes*

Mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques

Livret de certification pour la formation
au permis de conduire les bateaux
de plaisance à moteur

Formation pratique à l'extension
« grande plaisance eaux intérieures »



Afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers et des activités fluviales de plaisance, l'article 17 de la Loi du 5 janvier 2006 institue un nouveau dispositif national de formation.

Cette modernisation du permis institue un apprentissage cohérent et complet de la conduite des bateaux de plaisance à moteur de plus de 20 mètres.

Un centre de formation certifie les compétences pratiques au terme d'un apprentissage personnalisé.

Ce livret de certification permet au formateur, apte à transmettre les comportements de sécurité, de guider le candidat vers la réussite et de certifier les compétences acquises lors de la formation.

Livret Grande plaisance eaux intérieures

*Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire*

16 pages + attestation de réussite à la formation – 4,50 €

Réf. 978 2 11 006992 4

La documentation Française

29-31 quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone 33 (0)1 40 15 70 00
Télécopie 33 (0)1 40 15 72 30
www.ladocumentationfrancaise.fr

Sous-direction produits,
services et diffusion

Département de la promotion
Téléphone 33 (0)1 40 15 70 90
Télécopie 33 (0)1 40 15 69 87

